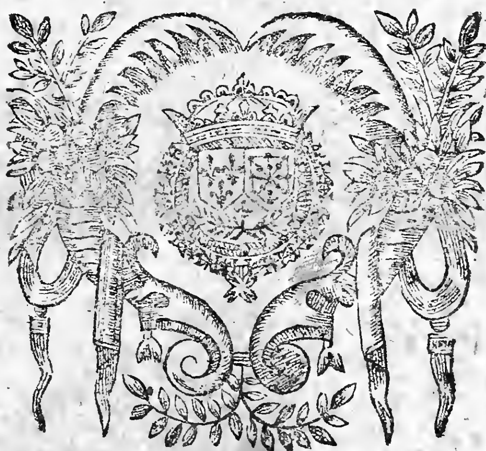
APOLOGIE CVRIEVSE

POVR LES IVSTES PROCEDVRES DV PARLEMENT DE PARIS

Iusques au iour de la Conference.

Et pour seruir de suppléement aux Motifs veritables.



A PARIS;
Chez CARDIN BESONGNE, ruë d'Escosse, prés S. Hilaire,

M. DC. XLIX.

AVEC PERMISSION.

APOLOGIE CVRIEVSE

POVR LES IVSTES PROCEDVRES du Parlement de Paris,

Iusques au iour de la Conference.

Et pour seruir de supplément aux Motifs veritables.

L'EXPERIENCE nous apprend qu'il n'y a presque point de domination legitime de peu d'étenduë qui n'ait quelque forme de conseil, où le Prince fait proposer les plus importantes affaires qu'il veut estre resoluës; Et pour en parler comme il faut, il est besoin d'examiner s'il est expedient que le Prince, outre ses Ministres particuliers & Officiers ordinaires, ait quelques Ministres plus specieux auec lesquels il communique plus particulierement de ses plus grandes affaires.

Il y en a qui soustiennent que les conseils particuliers approchent plus de la domination violente, laquelle estant odieuse & suspecte à tous en se communiquant à tout le monde, que de l'administration legitime, laquelle n'ayant point de suiet de se deffier de ceux qui luy sont asseruis & à qui elle commande selon les loix, se communique plus librement: mesmes en affaires generales & ausquelles tout l'Estat est interessé.

Là dessus on dira, que nos Roys ont estably & entretenu des Compagnies celebres composées de personnes les plus sensées & plus qualifiées d'entre leurs Suiets, qu'ils ont appellez Senats ou Parlemens, qui estoient proprement dans les premieres races de la Maison de France. Les Conseils d'Estat, sans lesquels les Roys ne resoudoient d'aucunes affaires, concernants l'interest de la paix ou de la guerre, aussi estans presque toûjours prés leur personnes, on les appelloit du nom de Parle-

ment ambulatoire, qui a duré iusques à ce qu'il ait esté faict sedentaire en la ville de Paris, capitale du Royaume, afin de rendre au public la mesme iustice que le Conseil du Roy leur distribuoit, sans pour ce estre priuez de la cognoissance des grandes affaires de l'Estat, qui ne se resoudeient que par leur Conseil.

L'on sçait qu'outre ces legitimes Conseillers d'Estat qui composoient cét Auguste Senat, il y a eu des vsurpateurs qui se sont laissez aller à la violence, & ont ruiné toutes ces illustres Compagnies, ou du moins les ont tellement affoiblies qu'elles estoient demeurées presque inutiles.

C'est ce que firent les trente Tyrans d'Athenes, & les dix de Rome, aprés s'estre saisis de l'Estat, & l'auoir changé en vne Olygarchie tres-insolente, & auparauant ces derniers, Tarquin le Superbe, aprés auoir changé le gouuernement legitime de ses predecesseurs en vne domination tyrannique & insupportable.

D'auantage, il est plus aisé de calomnier les actions d'vn Prince qui conduit ses affaires par le conseil & ministere de peu de gens & de quelques Officiers particuliers; que celuy qui est gouuerné par les auis & resolutions d'vn Conseil celebre, approuué & composé des plus grands, des plus sages & experimentez de son Estat.

On adiouste à cela, que les affaires estant entre les mains de peu de personnes, il sera plus facile à vn Prince Estranger ou à vn autre, qui aura des desseins contre l'Estat, de le trauerser, que si elles estoient entre les mains d'vne Compagnie de Conseillers composez de gens de bien; estant beaucoup plus aisé de pratiquer & corrompre vn petit nombre d'hommes que tout vn grand Corps.

Outre cela, il est difficile de faire choix particulier de quelques-vns pour leur confier ce que le Prince estime de plus grãd poids, sans en mécontenter infinis autres; & en ce faisant ietter des semences de troubles, & quelquefois de soufleuement. Car ce Conseil estroit ne peut estre composé que de peu de personnes, c'est à dire du Prince, ou de quatre ou cinq Ministres; car s'il y en a vn plus grand nombre, ce ne sera plus vn Conseil estroit.

Or

Or dans vn grand Estat, tel qu'est celuy de la France, il y a plusieurs Grands & encores de grandes Compagnies restablies de longue main; & qui par leur establissement ont part en l'administration des grandes affaires: Que si on reduit & restraint le maniement de telles affaires principalles à peu de personnes, on mécontentera tout ce grand Corps de l'Estat, & exposera-t'on le Conseil estroit à l'enuie de toute cette Compagnie; d'où peuuent naistre infinis inconueniens. Car ceux qui sont dans les affaires, se veulent maintenir en dépit de tous ceux qui le trouuent mauuais, pour cet effet ils cabalent ensemble, & au lieu de penser aux affaires de leur maistre & du public, ils tournent toutes leurs pensées à ce qu'ils croient pouuoir seruir à leur conseruation, s'imaginant que tout le monde leur est ennemy: Ils commencent aussi de leur part à hayr tout le monde, notamment ceux qu'ils sçauent leur nuire, & delà ils passent souuent à l'insolence & à la cruauté.

Que si le petit nombre des Ministres fait naistre ces inconueniens, il y a apparence que tant plus on le reduira, tant plus on se ressentira des incommoditez. Et partant si le Prince a quelque Ministre special, qui ait plus de part aux affaires & dans la confiance que les autres, il y a lieu de croire que les inconueniens naistront beaucoup plustost & beaucoup plus grands. Car il ne faut pas douter que les autres Ministres ne conçoiuent de la ialousie à l'endroit du premier, & que delà ils n'entrent bien-tost en mauuais ménage, ce qui ne se peut faire sans que les affaires du Prince en reçoiuent du dommage.

Cela s'est veu en France depuis la mort du deffunt Roy Lovis le Ivste, que Dieu absolue: Vn estranger Sicilien Espagnolisé, ignorant aux grandes affaires, ayant esté tiré d'Italie & introduit dans le Conseil du Roy & de nostre Estat, par la bonté de la Reyne Regente, & par la tolerance de nos Princes abusant de leur bõ naturel, s'est rendu si absolu, qu'il a entierement disposé, tant des personnes sacrées de leurs Maiestez, que des Grands du Royaume, que luy seul a esté administrateur des affaires de la guerre, des Finances & de toute la France, & n'a si tost esté fait Ministre d'Estat, qu'il a fait prendre le Duc de Beaufort, l'enfermer au bois de Vincennes, chasser le Duc de Vandosme son pere hors de France, éloigner

la femme & ses enfans hors la Cour, banny les Princesses, donné des gardes aux autres qui estant nées Princesses du Sang ne pouuoient souffrir vn estranger regner seul dans les Conseils, & changé celles qui estoient admises au gouuernement de la personne du Roy, & pour en disposer luy seul s'en fait dõner la Sur-Intendance du gouuernement, afin d'auoir suiet de loger dans la maison du Roy, luy donnant pour ses Gouuerneurs personnes faites de sa main, ce qui ne se lit point auoir esté fait par aucun Ministre tant absolu ait-il esté.

L'ambition & l'insatiable conuoitise d'vn tel homme a passé iusqu'à vn tel excez, que par la profusion qu'il a faite des Finances du Roy, il a ruiné toute la France, enrichy des Italiens, & fait passer les monts à l'or & l'argent qu'il a tiré par tant de vexations, imposts, surcharges, monopoles & autres oppressiõs, n'y ayant sorte de parties qu'il n'ait accepté pour tirer le dernier teston du Royaume, en sorte qu'il a rendu la France sans commerce, les villes desolées, le plat pays exposé aux vols, aux larcins & aux cõcussions des Partisans, les Marchands sans trafic, les armées ruinées faute d'argent & de secours : & les ennemis fortifiez de nostre misere, dont luy seul a profité.

Et pour cõble d'insolẽce il s'est voulu prẽdre aux Cours Souueraines, lors qu'il en a rendu semestres, pour y auoir des creatures à sa deuotion, les ayans cõme interdits, il a voulu retrancher les gages des Officiers, rendre la Noblesse roturiere & suiette aux tailles, casser les priuileges des propres domestiques de la maison du Roy, oster la plus seure garde de sa Majesté, en cassant cette genereuse & fidelle compagnie de ses Mousquetaires à cheual, pour en mettre d'autres à sa volonté : compagnie qui auoit esté choisie & establie par le defunct Roy, pour estre la plus seure de sa personne, & remplir la Cour Royale d'Officiers Italiens, & les places mesmes des Officiers des armées & de la guerre, & renforcer la garde de sa personne de cent Caualiers, & Fuzeliers, dont il affoiblissoit celles qui estoient necessaires, fait perir les Regimens & Compagnies, tant de cheual que de pied dans les armées estrangeres, faute d'argent & de viures.

Ce qu'ayant sceu le Parlement de Paris, que le mal alloit croissant & deuenoit irremediable, si de bonne heure on n'y

apportoit le secours necessaire, vnit en son adionction les autres Compagnies Souueraines de Paris, comme la Cour des Aydes, la Chambre des Comptes, le Grand Conseil, les Maistres des Requestes de l'Hostel du Roy, les Tresoriers Generaux & autres Corps, qui par deputation & assemblée trauaillent & commencent à remedier aux abus par les voyes les plus douces, sages & moderées possibles, comme par Remonstrances tres-humbles à la Reyne, aux Princes du Sang, pour leur faire entendre les maux que les desordres faisoient naistre dans le Royaume, receut les offres des autres Cours Souueraines de France, de seconder ses bonnes & iustes intentions, & de demeurer constans dans ses deliberations, qu'ils suiuroient & feroient obseruer par toutes les Prouinces pour le bien & seruice du Roy, soulagement du peuple & conseruation de l'Estat, neantmoins leurs procedures equitables ont esté mal interpretées par ceux qui veulent continuer à viure dans le desordre & s'enrichir de la ruine & de la misere du peuple, & se sont seruis du nom & de l'authorité du Roy, pour faire proscrire & éloigner aucuns desdites Cours Souueraines, & au milieu des actiõs de graces faites à Paris pour la victoire signalée obtenuë contre les Espagnols prez de Lens, faire prisonniers Messieurs de Blansmenil President, & de Brousselles Conseiller au Parlemẽt, l'vn conduit au Bois de Vincennes, l'autre pourmené en diuers lieux, & autres qui eussent esté traitez de mesme, s'ils n'eussent esté aduertis de la conspiration. L'Arrest de ces Messieurs fut cause du sousleuement de la populace de Paris, qui alloit mettre cette grande ville en grand desordre, si la Bourgeoisie n'eut retenu la sedition par la prise des armes, cantonnemens & barricades par toutes les ruës, & corps de garde establis dans tous les quartiers, tous neantmoins resolus de ne quitter les armes, iusques à ce que ces deux Messieurs fussent remis en liberté & ramenez à Paris auec des allegresses tres-grãdes de tout le peuple, à quoy faire se virent contraints le Cardinal Mazarin & les autres autheurs des mauuais conseils qui auoient mesprisé le Parlement, appellé cette Royale Compagnie seditieuse & refractaire aux volontez & commandemens du Roy.

Le trouble de Paris ne le fit point mettre à la raison, car peu de iours apres ils enleuerent le Roy & Monsieur le Duc d'An-

jou ſon frere, qu'il mena à Ruel, & de là à Sainct Germain en Laye, où l'on trauailla à quelque accõmodement entre les Miniſtres & le Parlement, ſe tindrent pluſieurs aſſemblées au Palais pour la deſcharge du peuple & l'abolition des Intendãs de la Iuſtice aux Prouinces & des autres Officiers Maltotiers, vrais ſangſuës du pauure peuple, le tout par Declarations du Roy verifiées en ſon Parlement de Paris, qui ne furent ni executées, ni entretenuës, au contraire elles furent ſuiuies de contrauentiõs manifeſtes au grand regret du Parlement, ce qui ſe continua apres le retour du Roy à Paris, & apres la S. Martin l'on trauailla à remedier à ces contrauentions & aux Aſſemblées tenuës en Parlement, en pluſieurs deſquelles Monſieur le Duc d'Orleans ſe trouua: ce qui laiſſa de bonnes deliberations ſans execution, leurs bonnes intentions eſtant touſiours trauerſées par le Conſeil: Ledit Cardinal Mazarin ſecondé par autres Miniſtres, continuans en leurs mauuais deſſeins de ſubſiſter & de ſe maintenir ſur les ruines du peuple, & ſur tout de la ville de Paris, qui ſe deffioit touſiours de ce qu'il luy arriua, ſe reſolut d'enleuer vne autre fois le Roy, ſur les deux heures de nuit de la Feſte des Roys, & l'emmena à S. Germain, où il fut ſuiuy de la Reyne, des Princes du Sang, de quelques Mareſchaux & Officiers, qui auoient aſſiſté en ces pernicieux Conſeils.

Le Parlement voyant que le maſque eſtoit leué, & que Mazarin auoit fait venir les Trouppes du Roy qui eſtoient en Flandres & d'ailleurs, & mis és enuirons de Paris, pour reduire par la priſe des Paſſages & des Viures ce grand peuple à la famine, afin qu'en ſuitte cette vrgente neceſſité deuenant extréme ſe changeaſt en des tumultes, carnages, voleries, meurtres & incendies, par ceux auſquels le pain euſt manqué Ce qui donna ſujet au Parlement de donner Arreſt contre Mazarin, le declarant criminel de leze-Majeſté, à luy enjoint de ſortir de la Cour dans 24. heures, & du Royaume dans huictaine; en ſuitte dequoy il prit la defenſe de l'Eſtat & gouuernement des affaires en main pour remedier aux inconueniens qui pourroiẽt arriuer de là, non ſeulement dans Paris, mais par toute la France. Et afin d'empeſcher le cours d'vne ſi pernicieuſe entrepriſe de ruyner Paris & tout le Royaume, reſolut de prendre les armes, d'élire des Generaux, des Capitaines & Officiers, & de

faire

faire contribuer eux-mesmes & tout le Corps tant pour la subsistance des gens de guerre, que pour auoir le pouuoir de faire venir les viures à Paris.

De là chacun peut iuger de l'imprudence de ce premier Ministre & de ceux qui prennent interest en l'execution de ses mauuais desseins, d'auoir voulu ruiner cet Auguste Senat, le tenir pour seditieux & de s'entẽdre auec les Ennemis de cet Etat. Luy qui est tres-interessé & porté à soutenir les Loix fondamẽtales du Royaume, à faire valoir l'authorité du Roy, & à chastier ceux, qui comme criminels de leze-Majesté y auroient la moindre intelligence auec nos Ennemis, comme il a assez fait paroistre en la punition de mort d'vn Connestable de France, d'vn Sur-intendant des Finances. des Mairargues, des Lihostes & autres Officiers de la Couronne qui auoient coniuré auec l'estranger la ruyne de l'Estat.

Mauuais Conseil de vouloir faire perir les plus courageux & fideles Officiers de cet illustre Parlement, pour s'estre auec toute sorte d'integrité portez à la deffense de la Iustice, au seruice du Roi & au soulagement du public, & prescrit ainsi qu'ils les auoient aduertis d'vne telle coniuratiõ: veu que l'Histoire sçait les grands biens qu'il a faits à l'accroissement de cet Estat & splendeur de cette Couronne.

Que c'est le Parlement de Paris qui a fait perdre à l'Anglois la Souueraineté qu'il pretendoit auoir de la Guyenne, en le condamnant de pur crime de felonie.

Qui a maintenu la Loy Salique contre l'imprudente Declaration du Roy Charles VI. qui adiugeoit la Couronne de France aux Anglois.

Qui a declaré nulle la cession que le Roy François premier fit à l'Empereur Charles V. qui le tenoit prisonnier à Madrit, de la Duché de Bourgongne, aux droits de la maison d'Orleans sur le Duché de Milan & au Royaume de Naples & de Sicile, & rompu, les choses illicites à quoy il s'estoit obligé pour sa deliurance.

C'est le Parlement de Paris qui a reüny la Duché de Bar au Roy sur le Duc Charles de Lorraine à faute de foy & hõmage.

Qui a resisté aux Papes ennemis de la France, comme à Iules II. qui approuua l'vsurpation de la Couronne de Nauarre faite

par Ferdinand Roy de Castille sur nos Roys.

Qui a chastié les Legats du sainct Siege qui venoient fulminer des Interdits contre la France, comme celuy du Pape Boniface sous le regne du Roy Philippes le Bel.

C'est le Parlement de Paris qui a puissamment deffendu les droicts de l'Eglise Gallicane contre aucuns du Concile de Trente qui les vouloient supprimer.

Sous le regne du Roy Henry le Grand & dans le temps de la Ligue, le Roy d'Espagne fit proposer le mariage de l'Infante Elizabeth sa fille auec vn Prince de la Maison de Lorraine, à condition que ce Prince seroit reconnu Roy de France. Le Parlement de Paris se roidit courageusement contre cette proposition, & par vn Arrest solemnel la rejetta, auec deffense à qui que ce soit d'y entendre, comme tendante à oster la Couronne au vray heritier d'icelle & s'emparer ainsi du Royaume.

Apres tant de preuues signalées de la fidelité du Parlement de Paris, & de leurs iustes procedures pour la conseruation des droicts de cette Couronne, & chastimens exemplaires faits en execution de leurs Arrests contre les traistres à l'Estat, & qui auoient intelligence auec les Ennemis de la France, & tramé dans leurs conspirations, qui sera si osé de mettre en auant, comme on a fait, de publier que dans cette Illustre Compagnie il y en auoit qui conniuoient auec les Espagnols & autres Ennemis de l'Estat, & que pour ce sujet on auoit enleué le Roy hors de Paris pour le mettre en plus grande seureté. Imposture manifeste qui se ruyne d'elle-mesme, & est condamnée par l'Histoire de France qui a si dignement escrit de l'integrité inuiolable de cet Auguste Senat, que cela ferme la bouche à ses Ennemis mesmes & conuainque les médisans d'imposture.

Il est bien plus à craindre de confier les grandes affaires d'vn puissant Estat à vn Estranger ignorant aux maximes, aux Loix, aux Coustumes & aux mœurs des peuples naturels: car outre la hayne qu'il s'acquiert il doit estre tousiours suspect, non sans raison, qu'en gouuernant les affaires plus importantes, & cognoissant les forces ou la foiblesse & les mãquemens de l'Estat, il ne les fasse cognoistre aux Princes desquels il estoit vassal, qui estans ou deuenans Ennemys en tirent profit & prennent

leur auantage pour le troubler y iettant la guerre.

Secondement, la plufpart de tels Miniftres eftrangers eftans ainfi éleuez dans le gouuernement d'vn Eftat, ne penfent qu'à eftablir leur fortune, ou à s'enrichir d'or & de biens, afin que s'il arriue quelque difgrace, mécontentement, ou changement, ils ayent moyen de fe retirer & mettre a couuert, ce qui va à la ruyne d'vn Royaume & de fon peuple.

En troifiefme lieu, tels Eftrangers ainfi éleuez & protegez deuiennent ambitieux, fuperbes & infolens, ce qui caufe bien fouuent de grands troubles, procedans de la ialoufie que les Princes, les Grands & les Peuples leur portent, & qui fe conuertiffent en de grandes guerres ciuiles, comme nous auons maintefois veu en France.

Finalement la France, les Princes & les grands Corps de Nobleffe & de Police, feront croire aux Nations voifines, ou qu'ils manquent de courage de fouffrir vn Miniftre Eftranger auoir la meilleure part en la conduite des affaires, qui enuoye les Princes du Sang & les grands Capitaines à la guerre au peril de leur vie, pour difpofer feul & fans contredit du Gouuernement, ou que nous fommes lafches & ftupides, eftimans qu'il n'y a point d'hommes en France qui foient fuffifans, capables & experimentez pour manier les affaires tant de la Paix que de la Guerre, & que la France fe voye reduite à cette honte, pour ne dire malheur, de faire venir vn Eftranger, pour difpofer non feulement des affaires, mais des Finances, & de toute la fubftãce du peuple, dont la meilleure partie eft tournée à fon profit particulier fans efperance de rien repeter de tout ce qu'il a pris & enuoyé hors le Royaume, au fceu & à la cognoiffance d'vn chacun fans ofer s'en plaindre? ô honte! ô lafcheté prodigieufe! iufques à ce que l'infolence a monté iufques à tel excez, que le Parlement de Paris pour aller au deuant d'vne reuolte generalle, s'eft veu comme obligé d'en prendre cognoiffance, & de proceder contre de tels Miniftres, qui abufans de la bonté & trop grande confiance de leurs Majeftez, ont auec vne maudite pepiniere de Partifans & voleurs efpuifé prefque toute la fubftance du pauure peuple, & l'euffent priué de la vie mefme fi on ne leur euft tendu la main pour les foulager. Et afin de finir comme i'ay commencé, il faut remarquer qu'il y a certaines

ſaiſons & rencontres d'affaires eſquelles il eſt du tout neceſſaire au Prince de confier vne partie de ſes plus hautes & importantes affaires à peu de gens, comme pour exemple, en vn païs nouuellement conquis, ou qui ne fait que ſortir de trouble: que les fonctions & coniurations internes auoient excitées, & auſquelles aucun des principaux membres de l'Eſtat auoient trempé, il eſt certain que le Prince a ſubiet tres-iuſte de ne point commettre le maniement de ſes affaires plus ſecrettes à toutes ſortes de perſonnes, & n'eſt point tenu de ſuiure eſtroitement toutes les formes que l'on auoit gardées auparauant, encores qu'il conſerue la face de l'Eſtat, au reſte & entretienne les Corps & les Compagnies qui ont eſté eſtablies d'ancienneté.

C'eſt ce que fit Auguſte apres les guerres Ciuiles, tenant pres de ſoy Agrippe & Mecenas, à qui il faiſoit part de ſes affaires plus particulieres concernant ſa perſonne ou ſon Eſtat: en deliberoit auec eux, & quelquefois auec d'autres, & neantmoins auec cette prudence & circonſpection, qu'au meſme temps non ſeulement il conſeruoit le luſtre du Senat, mais meſme il adiouſtoit à ſa ſplendeur, les deſchargeans de ceux que le deſordre des guerres ciuiles y auoit jetté contre l'honneur de ce grand Corps.

Que ſi cela s'obſeruoit en France le Roy en ſeroit beaucoup mieux ſeruy, l'Eſtat mieux policé & conſerué, la Iuſtice maintenuë en ſon integrité, le peuple deſchargé & ſoulagé, & le Royaume puiſſant pour s'oppoſer à toutes entrepriſes ennemies & eſtrangeres, au lieu qu'il ſe void à preſent à la veille d'en eſtre la proye, ſi le Parlement par ſa preuoyance iudicieuſe ny apporte les remedes, que toute la France eſpere de luy.

Qui voudroit s'arreſter à lire l'Hiſtoire de France & celle de nos voiſins, ſçauroit que le trop grand pouuoir que les Souuerains ont donné à leurs Miniſtres particuliers à cauſe des grandes guerres & grandes ruynes & dommages en leurs Eſtats, & puis qu'il eſt icy queſtion d'vn Cardinal Miniſtre tel qu'eſt Iules Mazarin.

Sous le regne du Roy Louys onzieſme eſtoit le Cardinal Balue & qui de couſturier auoit eſté faict Threſorier

par le Roy, & de Thresorier Euesque, & depuis auoit obtenu le Chappeau de Cardinal du Pape Paul deuxiesme, lequel il luy auoit accordé, partie à la priere du Roy, & partie pour le gagner & l'empescher qu'il ne luy fit de mauuais offices enuers le Roy son Maistre, comme auparauant il auoit fait) descouuert auoir intelligence auec les ennemis du Roy. Lequel à cause de ce, le fit mettre en prison en la Tour de Loches, où il fut douze ans. & n'en sortit qu'à la priere du Pape Sixte IV.

Le Cardinal du Prat, pour semblables menées du temps du Roy François I. décheut aussi de faueur & courut pareille fortune, n'ayāt esté relasché de prison que sur la crainte que le Roy auoit, que le Pape s'offençast; il y mourut d'vne retention d'vrine, de laquelle il fit croire à tous ses Medecins qu'il estoit malade beuuant son vrine, sans que personne en peust rien decouurir.

Le Cardinal d'Amboise estoit d'vne extraction tres-illustre & d'vn genereux courage; Et neantmoins és negotiations d'Italie & particulierement de Rome, sa qualité & ses interests, luy firent faire de grandes fautes, & tres preiudiciables aux affaires du Roy Louys XI. son bon Maistre.

En Angleterre, s'il y eut iamais homme gratifié par son Maistre, & comblé de biens & d'honneurs, ce fut le Cardinal d'York: Il estoit de fort vile & basse extraction, & n'auoit aucun merite, sinon qu'il estoit broüillon & remüāt. Le Roy d'Angleterre Henry VIII. du nom (qui s'est autant trauersé soy-mesme) qu'aucun autre Prince creut que c'estoit vn homme tel qu'il luy falloit pour la conduite de ses plus secrettes & importantes affaires, Il auoit esté introduit à sa Cour par l'Euesque de Vvincestre, & estoit vn de ses Aumosniers: se voulant seruir de luy en de plus grandes. Il luy donna l'Eueſché de Lincolne, & en suitte l'Eueſché d'York: Il le fit aussi Chancellier d'Angleterre, & luy fit donner vn Chappeau de Cardinal, & la Commission de Legat du S. Siege au Royaume. Si quelque chose venoit à vacquer c'estoit pour luy, ou pour les siens: Tous les Eueschez, toutes les bonnes & opulentes Abbayes: Tous les meilleurs benefices, rien ne luy eschappoit. Le Roy luy faisoit rendre autant d'honneur qu'à sa propre personne. Il le faisoit seoir à sa table, il vouloit que ses armes fussent en mesme lieu que les siennes: bref il le traitoit comme son Compagnon. Tout ce bon ou plustost

cét exceſſiuement bon traitement, & tel qu'on n'y pouuoit rien adiouſter, peut-il aſſouuir cét homme auare & ambitieux, & l'empeſcher d'auoir l'œil ailleurs? Rien de cela, mais tout le contraire.

Nous auons veu cela en la perſonne de Iules Mazarin, depuis qu'il a eſté appellé en France, par le feu Cardinal de Richelieu, extraict de vil & bas lieu. Lequel par la bonté de la Reyne Regente, dont il a ſi fort abuſé, ne s'eſt pas ſi toſt veu eleué à la dignité de Miniſtre d'Eſtat, qu'il a voulu diſpoſer abſolument: Non ſeulement des plus grandes affaires, mais encores de celle de la Guerre, & des Finances, ayant rencontré ce qu'il deſiroit ſçauoir des hommes accouſtumez à voler & ruïner le peuple, & profiter, non ſeulement des deniers du Roy, mais de toute la France, ſous pretexte de faire ſubſiſter la guerre, & entretenir les armées, pour plus librement aſſouuir leur auarice, auec leſquels il a tellement eſpuiſé toute la ſubſtance des peuples que l'on ne void par les Villes, & les Prouinces que miſere, deſolation, & ruyne, plus grandes que ſi la guerre euſt eſté allumée au milieu, & aux quatres coins du Royaume.

Mais ſon ambition a bien paſſé plus auant: car ne ſe contentant point du gouuernement abſolu de tout l'Eſtat; d'eſtre logé prés le Palais Royal, afin que la meſme Garde de ſa Majeſté, fut celle de ſon Palais, & d'auoir vne porte au derriere du Iardin, pour paſſer à toutes heures; & à couuert de ſa maiſon en celle du Roy, il voulut eſtre logé dans le meſme Palais Royal, pretextant cette ſienne ambition exceſſiue, de la charge qu'il ſe fit donner par la Reyne de Surintendant gouuerneur de la perſõne du Roy, pour auoir moyen de diſpoſer abſolument des volontez de leurs Maieſtez, comme il fait: Et qui conferre, & oſte toutes les charges de la guerre, & de l'Eſtat, ainſi qu'il luy plaiſt, pour y ſubſtituer des Italiens, & des perſonnes qui caballent auec luy: & pour ce qui concerne les dignitez, & les benefices Eccleſiaſtiques de la France, il les diſtribuë à ſes confidens, & retient les meilleurs, & les plus riches Abbayes pour luy, obligeant ceux qui les poſſedent par merite de s'en demettre, afin de ne reſſentir les effets de ſa diſgrace, & de la vengeance ordinaire d'vn cœur ambitieux. Il fait le meſme des Officiers des Maiſons du Roy, & de la Reine, qu'il change,

& chasse, pour y mettre de ses creatures : Afin que leurs Maiestez ne soient libres en leurs actions, & ayent de telles gens, pour prendre garde à ceux qui les approchent, & qui ont l'honneur d'estre pres leurs personnes.

L'Espagne nous fournit d'vn autre exemple de Iules Mazarin, D. Pere François de Ximenés de Cisneros, personne de mediocre maison : encores qu'aucuns escriuent qu'il estoit Gentilhomme. Il se rendit Religieux de l'Obseruance de S. François, & en tel estat il fut recogneu pour habile homme, par le Cardinal Mendoce Archeuesque de Tolede, lequel estant malade le choisit, pour luy succeder en son Archeuesché, eslection qui fut approuuée par les Rois Dom Ferdinand & Isabelle. Il estoit fils de Tordelaguna, nommé Alphonse Ximenés, apres ses estudes il fit paroistre l'excellence de son esprit, & comme Confesseur de la Reine, il demeura à la Cour, où il entra en faueur & credit par dessus le reste des Courtisans.

Apres la mort de la Reyne D. Isabelle, il entra au seruice du Roy D. Ferdinand son mary, qui luy obtint du Pape Iules II. vn chapeau de Cardinal, & estant monté aux grandes dignitez, tant de l'Eglise que de l'Estat, il monstra par ses desportemens plus d'ambition que de prudence & de retenuë : car durant le bas âge de Dom Charles fils aisné de Dom Philippe premier du nom Roy d'Espagne, & de Dom Ieanne le Cardinal Ximenés en l'absence du Prince Charles qui estoit en Flandres, ayant toute l'administration & Souueraineté d'Espagne, il se rendit insupportable enuers les grands & les petits : De sorte que cõme absolu il se faisoit craindre & obeïr, n'y ayant aucun qui osast contreuenir à ce qu'il vouloit, iusques à ce que les Espagnols lassez de son administration voulans auoir leur Roy, crioyent hautement qu'ils se reuolteroient. Ce que considerant le sieur de Cheves Gouuerneur du Roy, & le peril de voir l'Espagne pleine de reuoltes & de seditions contre ce Cardinal, il conseilla au ieune Roy Charles d'enuoyer en Espagne vn autre Gouuerneur: & par son Conseil y fut enuoyé le sieur de Laxaus, auquel fut donné le troisiesme lieu au Gouuernement de l'Estat, auec les Cardinaux Ximenés & Adrian, il fut receu auec grand contentement & commun consentement de tout le peuple. Ce qui ne fut pas

ſans mettre bien auant la ialouſie en la teſte du Cardinal Ximenés, qui ne voulant auoir de compagnon, ne luy voulut rien ceder, deſirant tenir touſiours le premier lieu dans le maniement des affaires, ainſi qu'il leur fit paroiſtre. Car vn iour ledit ſieur de Laxaus & le Cardinal Adrian ayans ſigné quelques deſpeſches, & laiſſé place au Cardinal Ximenés pour ſigner, en les luy preſentant, il les mit en pieces, & en fit refaire d'autres, qu'il ſigna ſeul, ſans permettre que les autres les ſignaſſent.

En ce meſme temps l'Empereur Maximilian arriua à Bruxelles, ſous pretexte de conferer auec le Roy Charles ſur ſon voyage en Eſpagne, ce qui mit le Cardinal Ximenés en grande peine, craignant que cette Conference reüſſiſt à ſon prejudice, & que ce fut pour enuoyer l'Empereur Maximilian commander en Eſpagne en l'abſence du Roy. Mais les Eſpagnols voyans que cette entreueuë duroit trop long-temps à leur gré, & que le Roy ne parloit point de venir en Eſpagne, firent de grandes plaintes, diſans que l'Eſpagne eſtoit entre les mains des Flamans, & que tous les grands treſors que le Cardinal Ximenés auoit accumulez eſtoient pour aſſouuir ſon auarice. Et ſur cela ils firent pluſieurs aſſemblées pour y remedier; & par Decret public, ils ordonnerent, que le Roy eſtant en Eſpagne n'auroit puiſſance de conferer aucun Office, Charge ni Eſtat du Royaume aux Eſtrangers. Tout cela fut ſuiuy de pluſieurs libelles diffamatoires & iniurieux contre ledit Cardinal.

En outre tout les Grands d'Eſpagne ſe reſolurent de ne plus luy obeïr, lequel (comme Viceroy en l'abſence du Roy) fut ſi temeraire que de ſe vouloir vanger d'eux, & les contraindre de luy obeïr, leur diſant; Qu'il auoit le pouuoir de faire executer les volontez du Roy contre qui que ce ſoit, Et voicy ce qu'il fit; C'eſt qu'apprehendant que l'Infant Dom Ferdinand, par le conſeil de ceux qui le gouuernoient, allaſt en Arragon, pour s'en faire Roy; ce qui luy eut reüſſi à cauſe de l'extreme affection que les Arragonois luy portoient. Pour preuenir ce coup, le Cardinal fit chaſſer tous ceux en qui ce Prince ſe confioit dauantage, & changea tous les Officiers de ſa Maiſon, & principalement Dom Pedro Nugnez de Guziman ſon Gouuerneur, & Dom Aluaro Oſorio Eueſque d'Aſtorega ſon Precepteur, ſõ premier & plus particulier

Conſeiller

Conseiller : Ce qui desplut grandement à l'Infant, & vsa de menaces enuers ce Cardinal. Car comme il disposoit de tout l'Estat, il sceut tellement faire aggreer au Roy Charles, qui estoit en Flandre, ce qu'il auoit fait par ses raisons artificieuses, qu'il fut mandé à l'Infant d'en donner aucun empeschement aux intentions de ce Cardinal, puis qu'elles estoient conformes à la volonté du Roy.

Enfin le Roy Charles estant arriué en Espagne accompagné de la Reine Leonor de Portugal sa sœur, le Cardinal Ximenés l'alla trouuer en chemin, & luy conseilla d'aller tout droit en Castille. Ce qui ne plut point aux Flamans, qui retenans assez long-temps sa Majesté, desiroient qu'il allast premierement en Arragon auant que d'entrer en Castille. Le Cardinal persistant en sa premiere resolution d'esloigner l'Infant, escriuit au Roy, luy remonstrant le danger qu'il y auoit de suiure ce Conseil à aller en Arragon: & qu'il eust à enuoyer au plustost l'Infant son frere à l'Empereur Maximilian, leur ayeul en Allemagne. Voulant aussi éloigner d'aupres du Roy tous ceux qu'il voyoit nuire à ses desseins violens, & l'empescher de gouuerner sur les personnes du Roy & son Estat. C'est l'extraict de l'Histoire de ce Cardinal, choisi pour faire connoistre la sympathie qu'il y a entre le Cardinal Ximenés & Iules Mazarin: lequel venu de parens ignobles, fut par le defunct Cardinal de Richelieu, tiré d'Italie en France, & le presenta au defunct Roy Louïs XIII. d'heureuse memoire, comme personne capable de le seruir, pour estre fait aux intrigues de Rome & de toute l'Italie, non point à la politique de laquelle il est ignorant: cét esprit estant en France, se nourrit & se fit aux maximes ambitieuses du Cardinal de Richelieu, & se conforma à ses artifices: & comme il luy succeda au maniement des affaires, il fit le mesme à ses premiers desseins.

Apres la mort du defunct Roy (luy ayant esté auparauant recommendé par son successeur) la Reine se voyant Regente, se laissa persuader d'auoir vn homme suffisant pour la soulager en la conduite d'vn grand Estat tel qu'est celuy de France: sa bonté luy fit oublier les mauuais traittemens que le Cardinal de Richelieu luy auoit faits, & que Iules Mazarin estoit vn instrument de ses maximes qu'il laissoit à la France, & que disciple d'vn

rei maistre, ne pouuoit faire qu'il ne continuast ses mesmes desseins de continuer & troubler : Sa Maiesté n'en fit point ce jugement: car elle le croyoit porté à la paix, & qu'en la procurant à toute la Chrestienté, il seconderoit ses bonnes intentions. Mais comme il sçauoit les moyens desquels le Cardinal de Richelieu s'estoit seruy pour s'enrichir & se rendre absolu & redoutable ; sçauoir ceux d'auoir de l'argent par la continuation de la guerre, il a sceu tres-bien l'imiter en cela, non point en ses maximes politiques, qui regardent le gouuernement, & preuoir les dangers qui exposent vn Estat en proye à ses ennemis, c'est vne leçon qu'il n'auoit point apprise; mais seulement celle de l'auarice, des plaisirs, des festins, & des jeux, en espuisant la France de finances, & de moyens de subsister, ayant enleué les millions d'or pour s'enrichir & entretenir ses intelligences auec les Estrangers à la ruine de l'Estat.

Les personnes ainsi choisies & appellées aux charges eminentes à la Cour des Rois, & venans de bas lieu, deuroient principalement prendre garde de plus prés à toutes ces choses. Que si la volonté des Maistres qu'ils seruent en la dignité de leur charge, les excite d'en vser autrement; ce seroit prudence à eux de monstrer qu'ils n'y sont volontairement portez. En cela le Cardinal Ximenés au commencement de sa fortune se porta tres-bien : car il fit voir sa modestie au refus qu'il fit d'accepter la dignité d'Archeuesque de Tolede ; iugeant que s'il le faisoit, il attireroit sur luy l'enuie de tous les Grands du Royaume, sous le faix de laquelle il succomberoit: de façon que pour s'asseurer de ce costé-là, la Reine D. Ieanne fut contrainte de le faire prier par tous les Grande de sa Cour d'accepter cette charge; ce qu'il fit enfin apres plusieurs refus : mais il demeura quelque temps sans vouloir croistre ni son train ni sa despense quelque remonstrance qu'on luy fist que cette dignité requeroit qu'il changeast de façon de viure, & fallut que l'authorité & le commandement expres du Pape y interuint, auquel en fin il obeït, & ainsi il éuita l'enuie d'vne grande dignité desirée de tous les Grands d'Espagne, & du fast d'vne despense qui égaloit, voire surmontoit celle des Princes.

Le Cardinal Mazarin ne s'est point miré sur cette forme de proceder au chemin des grandeurs. Le Cardinal Ximenés ; au contraire non seulement il obeït aux volontez de la Reine, qui le

vouloit faire premier Ministre d'Estat; Mais il employa tous ses soins & toute son industrie pour monter à cette eminente charge, de laquelle il estoit indigne: & y estant instalé il commença à tailler du Souuerain dans les affaires, & dans la distribution des charges, comme de celle de Gouuerneur de la personne du Roy, dont il se donna la surintendance, & voulut auoir sous luy le Mareschal de Villeroy, & les sieurs de Sainct Estienne & du Mont, creatures du defunct Cardinal de Richelieu, pour n'auoir d'autre Palais que celuy du Roy, il cassa la plus belle & fidele compagnie de sa Maiesté, celle de ses Mousquetaires à cheual, & appella pour la sienne cinquante Gentils-hommes, & cent hommes de caualerie pour plus grande ostentation de son ambition excessiue.

La deuxiesme chose en quoy il imita le Cardinal Ximenés fut en la conduite des affaires, & au gouuernement dont il vouloit estre Souuerain. Il a fait le mesme; car sans se seruir d'autres conseils que des siens, il a voulu nourir la guerre, que son deuancier auoit allumée dans la Chrestienté, & en faire d'autres nouuelles & irraisonnables, si les Princes du Sang ne s'y fussent opposez, tant pour s'agrandir en Italie, que pour s'enrichir de tant de millions, que luy & ses Partisans ont tiré en France: afin de disposer luy seul des affaires il enuoya Messieurs les Duc d'Orleans & le Prince de Condé à la guerre hors de France, à dessein de ne mettre des obstacles aux conseils qu'il acueilloit, pour accroistre son credit & son authorité partout.

Le Cardinal Ximenés changea la Maison de l'Infant Dom Ferdinand, pour y mettre des Officiers à sa deuotion, & éloigner sa personne, afin de gouuerner & ordonner des affaires à sa volonté, sans empeschement: C'est ce qu'a fait le Cardinal Mazarin, enuoyant Monsieur le Duc d'Orleans à la guerre de Flandres, & Monsieur le Duc d'Anguyen, à present Prince de Condé, en Allemagne, & le Comte d'Harcour en Catalogne, & tout ce qu'il y auoit de genereux courages en Italie & ailleurs, afin que nul d'eux ne trauersast ses desseins, n'ayant pour confident que des Partisans, sangsuës du peuple, afin que par leurs partis il eust moyen de tirer le dernier teston de France: Il fit ce qu'il pust pour oster d'aupres les Princes leurs plus chers Conseillers & seruiteurs, & iusques aux Princesses, desquelles il fit éloigner

de ceux qu'il croyoit luy estre suspects, afin de disposer des vns & des autres à son plaisir, & y en mettre d'autres faits de sa main.

Le Cardinal Ximenés estoit loüable en cecy. C'est qu'apres la mort de la Reine D. Isabel, cette Princesse l'ayant recommandé au Roy Dom Ferdinand, il luy rendit de grands seruices en la pacification des troubles suscités par les Grands de Castille, qui par ses aduis & conseils, furent appaisez, & la guerre concluë contre les Maures d'Afrique. Le Cardinal Mazarin au contraire apres la mort du defunct Roy Louïs XIII. d'heureuse memoire, la Reine Regente luy ayant mis en main la disposition des plus importantes affaires, au lieu de luy donner des conseils de paix, & de seconder, ou plustost fortifier les bons desseins que sa Maiesté auoit de faire iouyr la Chrestienté d'vn solide repos, il ne luy inspiroit que des conseils de guerre, songeant plus à profiter des troubles qu'à faire la paix, qui luy osteroit les pretextes & les moyens de faire de grands amas d'or & d'argent, & n'a tenu qu'à luy seul que la paix generale n'ait esté concluë fort auantageusement pour la France, se souciant peu du repos de la Chrestienté, pourueu qu'il puisse tousiours trouuer dequoy assouuir son auarice insatiable, aimant mieux voir les Chrestiens se ruiner dans leurs guerres ciuiles, que de penser aux moyens de liberer l'Empire Chrestien des troubles que les Turcs y nourrissent, pour profiter de nos querelles & dissentions particulieres.

Le Cardinal Ximenés prit ombrage de l'entreueuë de l'Empereur Maximilian auec le Roy Charles à Bruxelles : mais son voyage en Espagne, rompit ce coup. Ce qui fut cause que les Espagnols voyans que le Roy ne parloit plus de venir en Espagne, s'esleuerent & crierent hautement, que ce Cardinal ne desiroit pas sa venuë, & que l'Espagne durant son absence estoit entre les mains des Flamans. C'est ce que nous auons veu en France depuis six mois que le Cardinal Mazarin a enleué par deux fois le Roy de sa bonne ville de Paris, pour le gouuerner comme il voudroit, & mettre la France entre les mains des Italiens, dont il remplissoit les Charges & les Offices non seulement de la Maison du Roy & de la Reine ; mais aussi ceux des armées, ayant quantité de Regimens d'Estrangers qu'il y entretenoit, & d'autres gens de guerre, dont il vouloit remplir les gardes de sa Maiesté, & en éloigner les

François.

François. Ce mauuais mesnage ayant resueillé les Cours Souueraines de France, notamment le Parlement de Paris, ayant pour luy les voix & les cœurs de toute la France, c'est porté auec courage aux resolutions pressantes d'aller au deuant de la ruine entiere de l'Estat & des Princes, & des mauuais desseins de ce Cardinal, en maintenant neantmoins leur fidelité inuiolable enuers le Roy nostre vnique & legitime Monarque, faisant connoistre à tous les impostures meschantes de Iules Mazarin, qu'il a fait semer par des libelles sans nom depuis quelques iours en diuers lieux de Paris par le Cheualier de la Valette, pour descrier les loüables, sainctes & iustes intentions de cette auguste Compagnie; & par mesme moyen faire sousleuer le peuple contr'elle, qui est le premier dessein de ce Cardinal auec celuy de faire inuestir la ville de Paris auec quantité de gens de guerre François & Estrangers, qu'il a fait venir de Flandres, & fait mettre aux lieux & passages de cette grande ville, pour luy empescher l'arriuée des viures, & de contraindre la populace affamée de courir sus au Parlement, & de faire vn cruel massacre de ses habitans. Mais, graces à Dieu, de ce ce que iusques à present on a veu qu'il n'y a si petit dans Paris, quoy qu'incommodé de la cherté des viures, qui ne loüe ces Venerables Testes, & qui ne soit prest d'espandre son sang pour leur sense, puis qu'on le reconnoist n'auoir autre plus chere intention que de faire valoir l'authorité du Roy, maintenir cét Estat, & faire rendre à sa Maiesté ce seruice naturel que tout bon subiet doit à son Prince legitime, & sans autre interest que de viure & mourir dans son obeyssance; & d'oster d'autour de sa personne sacrée toutes ces guespes pestillentielles, qui ne bourdonnent à ses oreilles, qu'interdictions, proscriptions, supplices, & mort des gens de bien, que de mettre toute la France en proye aux Estrangers, & exposer ses peuples aux abois, & dans vne extreme misere: & au lieu de ce meschant Conseiller, appeller prés d'elle des hommes exempts de tous interests & passion, que de bien seruir sa Maiesté, nourrir la paix entre ses subiets, rendre la iustice à tous, & de veiller sur tous ceux qui ne cherchent qu'à troubler le repos public, & à continuer la guerre, pour s'enrichir de la misere de tant de pauures familles ruinées par tels voleurs. Ce sont ces sages Argus à cent yeux, qui doiuent estre les vrais Conseillers de nos Rois, qui

ſçauent preuenir les choſes qui pourroient donner eſchet à la gloire de cette Couronne : chaſtier les meſchans, mettre les bons dans l'eſtime, & reietter les pernicieux conſeils, qui tendent à la ruine de tout l'Eſtat. Et le Conſeil d'Eſtat eſtant composé de tels Catons & de Neſtors, on verroit à la Cour la vertu reprendre ſon luſtre, le vice banny ; & ceux qui portent la marque de Nobleſſe deuenir des Lycurges, des Themiſtocles & des Epaminondes, auſſi vaillans de l'eſpée qu'eloquens de la langue, pour la defenſe de toute la France.

Le peuple impatient lors qu'on n'execute ſi promptement ce qu'il deſire, s'eſt ſouuent plaint des longueurs que le Parlement apportoit aux remedes neceſſaires du temps, ſans conſiderer que le premier Mobile ne ſe conduit pas par les mouuemens des Cercles inferieurs, mais ceux-là par le ſien. Ainſi le Parlement, qui eſt le premier Mobile de la prudence, ne ſe laiſſe point emporter par les agitations d'vn peuple inconſtant, qui doit receuoir la forme de ſa conduite de ce premier Moteur ; a ſceu ſagement peſer & digerer toutes les difficultez qui ſe preſentoient: en telles rencontres d'affaires, où il y alloit de faire valoir l'authorité du Roy, ſans y laiſſer choſe qui y puſt donner eſchec, & maintenir le peuple dans la retenuë, ſans luy donner ſuiet de prendre la ſedition pour le plus mauuais conſeil ; & ainſi ç'a eſté vne grande prudence au Parlement d'auoir arreſté ces torrens grondans par la digue d'vne retenuë loüable, ſans pour cela n'auoir rien oublié de ce qui concernoit la ſeureté de la ville de Paris, & de preuenir vn plus grand mal, qui euſt peu arriuer par les gens de guerre qui la tenoient comme inueſtie de tous coſtez, attendant qu'il pluſt à Dieu toucher les cœurs de leurs Maieſtez & les porter à redonner le repos à leur bonne ville de Paris ; ce qu'il a fait ; & à ce ſuiet s'eſt ſeruy du meſme Parlement, pour par ſes humbles remonſtrances amener la Reine à conſentir vne Conference indiquée au Bourg de Ruel, pour y choiſir les moyens plus raiſonnables d'appaiſer ces apparances d'vn plus grand trouble, à quoy les Deputez trauaillent auec les Princes du Sang & les Miniſtres.


BOSTON PUBLIC LIBRARY
3 9999 05291 311 6